

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 80 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 81 (5,25 €) - 82 (5,50 €) - 83 (5,50 €) - 84 (5,50 €) - 85 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication de décembre 2018.

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur
<http://avisdemarches.leparisien.fr>

**Marchés
+ de 90 000 Euros**

VILLE D'ETRECHY

Mme Elisabeth DAILLY - MAIRE
Place Charles de Gaulle
Place Charles de Gaulle
91580 ETRECHY
Tél : 01 60 80 67 22
mél : techniques@ville-etrechy.fr
web : <http://etrechy.fr>

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques;
L'avis implique un marché public
Objet : Marché de maîtrise d'oeuvre
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée
Lieu d'exécution : stade koffi/carenton rue de la butte Saint Martin
91580 Etrechy
Description : Ce marché concerne la création d'un bâtiment avec quatre vestiaires et locaux de rangement, les aménagements de parkings et chemins piétons.
La réhabilitation de la piste d'athlétisme.
La requalification du terrain stabilisé en terrain synthétique.
Forme du marché :
Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont refusées
Conditions relatives au contrat
Financement : Sur fonds propres, et paiement par mandat à 30 jours.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements techniques :
SERVICES TECHNIQUES
Place Charles de Gaulle
91580 Etrechy
Tél : 01 60 80 67 22
mél : dst@ville-etrechy.fr
Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels.
Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents :
28/10/19 à 12h00
Remise des offres : 04/11/19 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Date : le 05/11/19
Lieu : Etrechy
Renseignements complémentaires :
Des renseignements complémentaires administratifs ou techniques seront présentés sur demande écrite sur la plateforme <http://www.marches-publics.info> en cliquant sur le lien «Correspondre avec l'acheteur» de la consultation, 8 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres. Ces renseignements seront communiqués à tous les candidats ayant retiré le dossier 6 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la remise des offres.
Il s'agit d'un marché périodique : NON
Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES, 56 avenue de Saint Cloud, 78011 Versailles - Cedex. Tél : 01 39 20 54 00 - Fax : 01 39 20 54 87.
mél : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :
Cf. le greffe du Tribunal Administratif à l'adresse ci-dessus.
Envoi à la publication le : 07/10/19
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

Enquête publique

COMMUNE DE FONTENAY-LE-VICOMTE

ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) SOUMIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Par arrêté n°AR.2019/63, en date du 20 septembre 2019, le Maire de FONTENAY-LE-VICOMTE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de FONTENAY-LE-VICOMTE.

A cet effet, Monsieur Jean-Pierre BELLEC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de VERSAILLES.

Le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Mairie de FONTENAY-LE-VICOMTE, située 4 rue de la Mairie à FONTENAY-LE-VICOMTE (91540), pendant 32 jours consécutifs à compter du **lundi 28 octobre 2019 jusqu'au jeudi 28 novembre 2019 (inclus)**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00,
Le mercredi : de 8h30 à 11h30,
Le samedi 16 novembre 2019 : de 9h00 à 11h30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier dans les locaux de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture précités, et sur le site internet de la Ville www.fontenayle-vicomte.fr.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de FONTENAY-LE-VICOMTE, salle du Conseil Municipal :
- Lundi 28 octobre 2019 matin de 8h30 à 11h30 ouverture enquête
- Samedi 16 novembre 2019 matin de 9h00 à 11h30
- Jeudi 28 novembre 2019 après-midi de 14h00 à 17h00 clôture de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) pourront être consignées sur les registres d'enquête publique déposés à la Mairie de FONTENAY-LE-VICOMTE ou par voie électronique à l'adresse contact@mairiefv.fr, ou bien les adresser par écrit, pour qu'elles soient parvenues avant la fin du délai de l'enquête publique, au commissaire enquêteur en MAIRIE de FONTENAY-LE-VICOMTE - 4 rue de la Mairie - FONTENAY-LE-VICOMTE (91540). Elles seront annexées au registre.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie et sur le site internet de la Ville www.fontenayle-vicomte.fr.

PUBLIEZ VOS ANNONCES
LEGALES DANS LE PARISIEN
DU LUNDI AU SAMEDI



Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-AUVERS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU)

Du 26 octobre au 16 novembre 2019 inclus

1ère INSERTION

Par arrêté n°17/2019 en date du 12/09/2019 le Maire de Villeneuve-Sur-Auvers a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune. Le projet du PLU a été arrêté par délibération du Conseil Municipal du 15/07/2019.

L'enquête publique se tiendra du **samedi 26 octobre au samedi 16 novembre 2019**, soit pendant 22 jours.

Patrick GAMACHE est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du président du Tribunal Administratif de Versailles. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Villeneuve-Sur-Auvers selon les dates et les horaires indiqués ci-dessous :
- lundi 4 novembre 2019 de 17h à 19h
- mardi 12 novembre 2019 de 17h à 19h
- samedi 16 novembre de 10h à 12h

Le dossier relatif à l'enquête prescrite à l'article 1 sera tenu à la disposition du public pendant la durée de l'enquête en mairie de Villeneuve-Sur-Auvers. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur, adressées en mairie.

Toute information sur le projet de plan local d'urbanisme peut être obtenue auprès du maire de Villeneuve-Sur-Auvers.

Le commissaire enquêteur adressera au maire, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, par le maire, dès leur réception, au préfet du département de l'Essonne ainsi qu'au président du Tribunal Administratif de Versailles. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de Villeneuve-Sur-Auvers
5 bis impasse de l'Ancien Clos
91580 VILLENEUVE-SUR-AUVERS
ou déposées par courrier électronique envoyé à mairie-villeneuve-sur-auvers@wanadoo.fr.

Dès réception du courrier électronique, la Mairie en informera le commissaire-enquêteur et en fera un tirage à insérer dans le registre d'enquête.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie ou sur le site internet www.villeneuve-mesnil.fr

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT MAURICE-MONTCOURONNE

Enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°37/10/2019 du 04 octobre 2019, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Maurice Montcouronne.

Cette enquête se déroulera du 28 octobre au 29 novembre 2019 inclus à la Mairie de Saint Maurice Montcouronne.

A cet effet, Monsieur Alain GARNIER a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles, et il assurera les permanences suivantes :

- **Lundi 04 novembre de 13h30 à 17h30,**
- **Samedi 16 novembre de 9h00 à 12h00,**
- **Vendredi 29 novembre de 13h30 à 17h00.**

Durant l'enquête publique, les observations sur le projet d'élaboration du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête disponible en mairie, ou adressées par courriel (mairie-saint-maurice@wanadoo.fr) ou par courrier, au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie (5 rue de Bourguignette, 91530 Saint-Maurice-Montcouronne), ou déposées sur le site internet de la commune : <http://www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr/fr/Information/100630/revision-plu> sur la page dédiée à cet effet.

L'arrêté du maire est disponible et affiché en mairie ainsi qu'aux autres points visibles depuis le domaine public. Il est en outre publié sur le site internet de la ville. Le dossier est consultable sur le site internet de la commune pendant la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public dès leur transmission et consultables en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci.

Le Maire
William BERRICHILLO

Avis divers

MISE À DISPOSITION
DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 AU
VENDREDI 25 OCTOBRE 2019

ETABLISSEMENT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

VILLE D'ATHIS-MONS

Modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération n°2019-06-29_1545 en date du 29 juin 2019, le Conseil Territorial de l'Établissement Public Territorial 12 (EPT 12) a défini les modalités de la concertation relative à la modification simplifiée n°4 du PLU de la commune d'Athis-Mons.

Le projet de règlement modifié, les annexes ajoutées, les avis des Personnes Publiques Associées et un registre sur lequel le public pourra consigner toutes ses observations seront tenus à la disposition du public sous format papier et électronique.

Les éléments seront consultables au siège de l'EPT 12 ainsi qu'au service urbanisme de la Mairie d'Athis-Mons situé au 1 rue Lefèvre Utile à Athis-Mons pendant toute la durée de la mise à disposition aux jours et horaires habituels d'ouverture au public du service : les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 et les jeudis de 10h à 12h30 et 13h30 à 18h00 (fermeture les samedis).

Les pièces et la délibération relative aux modalités de concertation seront également consultables sur le site internet de la Ville d'Athis-Mons (www.athis-mons.fr).

Les observations reçues électroniquement seront annexées quotidiennement au registre de concertation.

Des informations relatives au dossier de modification simplifiée du PLU pourront être demandées à M. Adrien LALE, directeur du service urbanisme au 01.89.57.83.14.

Le bilan de la concertation et les éventuelles modifications pour tenir compte des observations et avis formulés aux cours de la mise à disposition seront soumis aux organes décisionnels de l'EPT 12 pour approbation.

Constitution de société

Par acte SSP en date du 03/10/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :
K.PRESTA

Forme : SARI
Capital : 1.000 Euros
Siège Social : 1 square du 8 mai 1945, 91390 MORSANG SUR ORGE
Durée : 99 ans
Objet social : Le montage et l'installation de mobilier de bureau. L'installation de base vie et le nettoyage de chantier
Gérant : M. KARSENTI Bruno, demeurant 1 square du 8 mai 1945 91390 MORSANG SUR ORGE
Immatriculation au RCS de EVRY

Aux termes d'un ASSP en date du 30/09/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

SCI VATEL COCHETON

Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.
Siège social : 11 rue des longaines, 91330 YERRES.
Capital : 400 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'EVRY.

Co-gérance : Monsieur COCHETON Thomas, demeurant 11 rue des longaines, 91330 YERRES et Madame VATEL COCHETON Julie, demeurant 11 rue des longaines, 91330 YERRES.
Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des ascendants, des descendants ou conjoint du cédant.

Divers société

I'M EVENT

SAS au capital de 4000€
Siège social : 11, rue Louis Lumière
91240 Saint Michel Sur Orge
RCS N : 821519162 de EVRY

L'AGE du 07 OCTOBRE 2019 a décidé d'étendre l'objet social à Ajout des activités de traiteur Classe 56.21Z & ses sous-classes.
Le reste sans changement.
Mention sera faite au RCS de EVRY.

M & T TECHNOLOGIE

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social :
7 Avenue de l'Atlantique
Les ULIS
91955 COURTABOEUF
824 435 283 RCS EVRY

Le 9 septembre 2019, l'AGE a décidé, à compter du 10 septembre 2019 : 1) de transférer le siège social au 60 Avenue des Champs Elysées 91080 COURCOURONNES. 2) d'étendre l'objet social à : « vente de matériel informatique et périphérique en ligne ». 3) d'augmenter le capital de 9.000 Euros, pour le porter à la somme de 10.000 Euros.

Mention faite au RCS d'EVRY

DOCTEUR BERNARD LAZAROO

SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL A RESPONSABILITE LIMITEE DE CHIRURGIENS-DENTISTES
SELARL au capital social de 7 500 euros
Siège social : 21 route de Liers
91220 LE PLESSIS PATE
453 178 063 RCS EVRY

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 20 Septembre 2019, les associés ont pris acte de la décision prise par Monsieur Bernard LAZAROO demeurant à MONTLHERY (Essonne) - 6 Chemin de la Perrière de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 20 Septembre 2019.

Ils ont décidé de nommer en qualité de nouveau gérant, Madame Adeline, Aurora, Sidonie DA PONTE demeurant à DOURDAN (Essonne) - 56bis rue de Bonneveau

Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus sont les suivantes :

Ancienne mention : Monsieur Bernard LAZAROO
Nouvelle mention : Madame Adeline DA PONTE

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'EVRY

Pour avis
La gérance

CONTACT
DE 8H30 A 18H00
TEL : 01 87 39 84 00

Docteur Bernard LAZAROO
SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL A RESPONSABILITE LIMITEE DE CHIRURGIENS-DENTISTES
SELARL au capital social de 7 500 euros
Siège social :
21 route de Liers
91220 LE PLESSIS PATE
453 178 063 RCS EVRY

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 20 Septembre 2019, les associés ont décidé le changement de la dénomination de la société dénommée « Docteur Bernard LAZAROO Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgiens-dentistes » à compter du 20 Septembre 2019.

Ils ont décidé de dénommer la société

DOCTEUR ADELINE DA PONTE

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgiens-dentistes.

Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus sont les suivantes :

Ancienne mention : Docteur Bernard LAZAROO Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgiens-dentistes

Nouvelle mention : Docteur Adeline DA PONTE Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgiens-dentistes

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'EVRY

Pour avis
La gérance

Le Parisien

Collectivités territoriales, optimisez votre communication

Publiez vos annonces de délégation de service public dans Le Parisien

Le seul quotidien habilité sur tous les départements d'Ile de France et Oise

01 87 39 84 00
legales@leparisien.fr

TEAM MEDIA

Le Parisien

Des experts vous conseillent en matière d'annonces légales

01 87 39 84 00

TEAM MEDIA